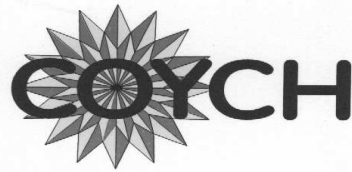




[www.ffvoile.org](http://www.ffvoile.org)



Partenaire officiel



600.05 CFMonotypeHab AvisDeCourse.doc

Date de mise à jour : 31 juillet 2005

# CHAMPIONNAT DE FRANCE DE VOILE DES MONOTYPES HABITABLES 2005

HYERES  
27 octobre au 1<sup>er</sup> novembre

## AVIS DE COURSE



## Préambule :

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) français doivent présenter au moment de leur inscription les licences FFVoile valides, portant le cachet médical, accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs et le cas échéant une attestation de surclassement.

Chaque étranger doit apporter la preuve qu'il est en règle avec l'Autorité Nationale de son pays et présenter une attestation d'assurance valide en responsabilité civile d'un montant minimal de 1 500 000 €. L'attestation d'assurance doit être l'original fourni par la compagnie d'assurance.

En cas d'incapacité à présenter cette attestation, la FFVoile lui proposera une assurance au tiers couvrant le montant défini ci-dessus.

Les responsables des bateaux portant une publicité individuelle doivent présenter une autorisation valide délivrée par la Fédération Française de Voile.

Au moment de la confirmation de leur inscription, les concurrents présenteront à l'autorité organisatrice une copie valide de leur certificat de jauge.

## 1. ORGANISATION :

Le Championnat de France de Voile des Monotypes Habitables (CFMH) est une épreuve officielle de la Fédération Française de Voile organisée du 27 octobre au 1<sup>er</sup> novembre à Hyères, par le COYCH.

## 2. REGLES :

2.1. L'épreuve est régie par :

Les Règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile 2005/2008 (RCV),

2.2. Les Règles des Classes concernées, telles que modifiées par le présent Avis de Course ou par les Instructions de Course.

2.3. Règle de protection de l'environnement : un bateau ne doit jeter aucun détritrus dans l'eau. Les détritrus peuvent être déposés à bord des bateaux d'accompagnement ou des bateaux de l'organisation.

2.4. Publicité : Le CFMH est classé en catégorie C de publicité.

En application de l'article 20.3 (d) (i) du règlement de publicité (ISAF) chaque bateau devra apposer de chaque côté de la coque dans les 25% avant, les numéros et la publicité fournis par l'organisation lors de l'inscription. La pose ainsi que l'entretien de ces marques sont de la responsabilité de l'équipage, qui devra si nécessaire les remplacer.

## 3. CLASSES ADMISES A COURIR :

Le Championnat de France des Monotypes Habitables est ouvert aux Classes monotypes suivantes : Corsaire, Go Neptune 5.50, Sprinto, Fun, J80, Open 5.70, Melges 24, Surprises, Sélection, Neptune 6.25, First Class 7.5, 747 OD, Open 6.50.

Chaque bateau et son équipage doivent être en conformité avec leurs règles de Classe.

## 4. INSCRIPTIONS :

4.1. Les équipages doivent adresser par courrier leur bulletin d'inscription

<http://www.ffvoile.net/francemonotype> accompagné d'un titre de paiement correspondant au montant des frais de constitution de dossier, établi à l'ordre du **COYCH** à :

### COYCH

**61 avenue du docteur Robin – 83400 HYERES (FRANCE)**

4.2. **Montant des frais de constitution de dossier :**

Classes :	Au plus tard le 8 octobre (cachet de la poste)	Du 9 au 29 octobre 12H00
Surprise, Melges 24, Sélection, J80, First Class 7.5, 747 OD, Open 6,50.	150 €.	200 €.
Corsaires, Neptune 5.50, Fun, Neptune 6.25, Open 5.70, Sprinto,.	90 €.	140 €.

## **5. CONFIRMATION DES INSCRIPTIONS :**

- 5.1. Les inscriptions seront confirmées sur place au COYCH du 27 octobre à 14H00 au 29 octobre à 12H00.
- 5.2. Admissibilité :  
Chaque concurrent devra signer, au moment de son inscription définitive, un formulaire contenant les termes suivants : *"J'accepte de me soumettre aux Règles de Course à la Voile et à toutes les autres règles qui régissent cette épreuve"*.
- 5.3. Les Instructions de Course seront disponibles au moment de la confirmation des inscriptions.
- 5.4. Remboursement :  
En cas de désistement, les coureurs ne seront remboursés qu'en cas de force majeure, après décision de l'Autorité Organisatrice qui pourra exiger un certificat médical.

## **6. MISE A DISPOSITION ET MISE A L'EAU DES BATEAUX :**

- 6.1. Les voiliers devront être présents au COYCH pour subir les éventuels contrôles de jauge et le timbrage des matériels entre 27 octobre à 14H00 et le 29 octobre à 12H00.
- 6.2. La mise à l'eau des bateaux se fera au COYCH du 27 octobre à 14H00 au 29 octobre à 12H00.  
Le comité d'organisation prendra en charge, par bateau inscrit définitivement, les frais correspondant à une mise à l'eau avant l'épreuve effectuée aux heures indiquées ci-dessus et à une sortie de l'eau à la fin du championnat aux heures indiquées par avenant aux I.C.

## **7. PROGRAMME :**

- 7.1 Horaires :
- |                               |  |
|-------------------------------|--|
| Le 27 octobre :               | Accueil, timbrage du matériel, inscriptions définitives, grutage de 14H00 à 18H00.   |
| Le 28 octobre :               | Accueil, timbrage du matériel, inscriptions définitives, grutage de 10H00 à 18H00.   |
| Le 29 octobre :               | Accueil, timbrage du matériel, inscriptions définitives, grutage de 08H00 à 12H00.<br>A 13H00 : 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement. Course(s).<br>A 19H00 : Cérémonie d'Ouverture.         |
| Le 30 octobre :               | 11H00 : 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement. Course(s).<br>Pasta Party.   |
| Le 31 octobre :               | 11H00 : 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement. Course(s).<br>Buffet des Equipages.  |
| Le 1 <sup>er</sup> novembre : | 11H00 : 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement. Course(s).<br>Aucune procédure de départ ne pourra être lancée après l'heure limite fixée par avenant aux instructions de course.<br>Palmarès. |
- 7.2 Nombre de courses :  
Le nombre minimum de courses est de 3 dans une catégorie pour que le championnat soit validé.  
10 courses sont programmées pour l'ensemble des classes.  
Pour toutes les classes 3 courses au maximum pourront être courues chaque jour.

## **8. CLASSEMENT :**

- 8.1. Décompte des points :  
Le système de points a minima de l'annexe A des RCV s'appliquera.
- 8.2. Décompte des courses :  
4 courses devront être courues et validées pour enlever le plus mauvais résultat.

## **9. TYPE DE PARCOURS :**

Les parcours seront de type banane

## **10. PENALITES DE REMPLACEMENT :**

- 10.1. Application de la Règle 44.1.  
En modification de la règle 44.1, la pénalité d'un tour s'appliquera à l'ensemble des Classes admises à participer au championnat de France des Monotypes Habitables.
- 10.2. Le respect de la règle 42 - Propulsion - pourra donner lieu à un jugement sur l'eau dont les modalités seront précisées dans les Instructions de Course.

## **11. REGLE PARTICULIERE AU PLAN D'EAU :**

Conformément aux règles administratives locales, tous les voiliers devront se conformer aux instructions particulières relatives à la circulation des navires qui seront affichées sur les tableaux officiels.

## 12. REGLES DE SECURITE :

Les concurrents doivent, dès leur départ sur l'eau jusqu'à leur retour à terre, porter une brassière de sécurité homologuée marine marchande ou certifiée CE.  
Chaque voilier devra être équipé d'une VHF en état de fonctionnement.

## 13. TITRES DECERNES :

Les titres de « Champion de France » seront décernés aux premiers équipages des Classes qui remplissent les critères définis par le règlement du Championnat de France des Monotypes Habitables 2005 et les critères ci-dessous définis :

13.1 Les titres de "Champion de France", "Vice Champion de France" et "3<sup>ème</sup> au Championnat de France", seront décernés aux 3 premiers équipages français des Classes respectant l'article 13.2 et 13.3 ci-dessous.

13.2 Un équipage français devra respecter les critères de nationalité suivants :

- le skipper devra justifier lors de son inscription de la nationalité française en présentant un document d'identité (passeport ou carte d'identité),
- la moitié au moins des membres de l'équipage devra justifier de la nationalité française en présentant un document d'identité (passeport ou carte d'identité).

13.3 Une Classe monotype admissible selon l'article VII du Règlement 2005 du CFMH devra compter au moins 15 équipages français, conformément à l'article 13.2 inscrits au CFMH 2005 pour pouvoir se voir décerner un titre de « Champion de France ». Ces équipages devront avoir pris au minimum le départ d'une course de la compétition.

Le règlement du CFMH est disponible sur le site de la FFVoile à l'adresse suivante :

[http://www.ffvoile.net/ffv/public/habitable1/champ\\_de\\_france/Index\\_CDF.html#](http://www.ffvoile.net/ffv/public/habitable1/champ_de_france/Index_CDF.html#)

13.4. Dès que les inscriptions seront closes et avant la publication des premiers résultats, la liste des titres qui seront effectivement attribués sera affichée aux panneaux officiels.

13.5. Les trois premiers équipages définis ci-dessus recevront respectivement une médaille d'Or, d'Argent et de Bronze.

## 14. DROIT D'APPEL :

Conformément à la règle 70.4. (a) des RCV 2005/2008, les décisions du jury ne seront pas susceptibles d'appel.

## 15. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE :

En participant à cette épreuve, le compétiteur autorise automatiquement l'autorité organisatrice et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée « Championnat de France de Voile Monotypes Habitables 2005 », à laquelle le coureur participe et à utiliser sans compensation son image sur tous matériaux liés à la dite épreuve.

## 16. INFORMATIONS :

16.1. Règlement :

### **FEDERATION FRANCAISE DE VOILE**

Département Habitable

17 rue Henri Bocquillon – 75015 PARIS

Tél. : 33 (0)1 40 60 37 00 - Fax. : 33 (0)1 40 60 37 37

Internet : [www.ffvoile.org](http://www.ffvoile.org)

Marc BOUVET : [marc.bouvet@ffv.fr](mailto:marc.bouvet@ffv.fr)

16.2. Organisation Technique :

### **COYCH – 61 avenue du docteur Robin – 83400 HYERES (France).**

Tél. : 33 (0)4 94 38 61 67 – Fax : 33 (0)4 94 38 68 14

E-mail : [coych@wanadoo.fr](mailto:coych@wanadoo.fr)

16.3 Hébergement :

### **Maison du Tourisme de la Provence Cote d'Azur**

Tél. : 33 (0)4 94 38 50 91 - Fax : 33 (0)4 94 38 61 78

E-mail : [reservation@provence-azur.com](mailto:reservation@provence-azur.com)

## CHAMPIONNAT de FRANCE des MONOTYPES HABITABLES

### Hyères - 27 octobre au 1er novembre 2005

# BULLETIN D'INSCRIPTION SERIE.....

#### COORDONNEES DU SKIPPER :

Nom, prénom : \_\_\_\_\_

Adresse habituelle : \_\_\_\_\_

Code postal :      Ville : \_\_\_\_\_

N° de tél. bureau :           N° de tél. domicile :

N° Fax bureau :           N° de Fax domicile :

E-mail : \_\_\_\_\_ N° Tél. portable :

#### COMPOSITION DE L'EQUIPAGE :

Nom, Prénom :	Né(e) le :			N° de licence 2005							
Skipper : _____	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Equipier(e) : _____	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Equipier(e) : _____	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Equipier(e) : _____	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Equipier(e) : _____	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Equipier(e) : _____	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Equipier(e) : _____	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Equipier(e) : _____	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

NOM DU BATEAU : \_\_\_\_\_

Ce bulletin d'Inscription doit être adressé à:  
**Cercle d'Organisation de Yachting de Compétition Hyérois**

61, avenue du Dr Robin 83400 HYERES PORT

Accompagné d'un titre de paiement correspondant au montant des frais de constitution de dossier,  
**établi à l'ordre de : COYCH**

Le montant des frais de constitution de dossier est fixé jusqu'au 9 octobre 2005 (cachet de la poste faisant foi)

**à 150 euros par bateau pour les Melges, Selection, J80, Surprise, First Class 7.5, 747 OD, Open 6,50**

**à 90 euros par bateau pour les Funs, Open 570, Corsaires, Neptunes 6.25, Neptune 5.50, Sprinto.**

A compter de cette date le montant des frais de constitution de dossier sera majoré de 50 euros.

**Le règlement sur place est accepté pour les concurrents étrangers**

**lors de la confirmation de l'inscription.**

SVP

---

**AUTORISATION PARENTALE (Obligatoire pour chacun des coureurs mineurs) :**

---

Je soussigné(e), Nom, prénom : \_\_\_\_\_ né(e) le : \_\_\_\_\_

Déclare sur l'honneur (rayer la/les mention(s) inutile(s)) :

avoir plein exercice de la puissance paternelle ou maternelle     exercer la tutelle     être investi(e) du droit de garde

Sur le mineur (nom, prénom) : \_\_\_\_\_

J'autorise le mineur ci-dessus à participer au CHAMPIONNAT DE FRANCE DES MONOTYPES HABITABLES 2005 à Hyères

J'autorise d'autre part à faire pratiquer sur lui toutes interventions et soins médicaux qui apparaîtraient nécessaires

et compris son transport dans un établissement hospitalier.

Signature du représentant légal,

précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé".

---

Je soussigné(e), Nom, prénom : \_\_\_\_\_ né(e) le : \_\_\_\_\_

Déclare sur l'honneur (rayer la/les mention(s) inutile(s)) :

avoir plein exercice de la puissance paternelle ou maternelle     exercer la tutelle     être investi(e) du droit de garde

Sur le mineur (nom, prénom) : \_\_\_\_\_

J'autorise le mineur ci-dessus à participer au CHAMPIONNAT DE FRANCE DES MONOTYPES HABITABLES 2005 à Hyères

J'autorise d'autre part à faire pratiquer sur lui toutes interventions et soins médicaux qui apparaîtraient nécessaires

et compris son transport dans un établissement hospitalier.

Signature du représentant légal,

précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé".

---

---

**SIGNATURES DU BARREUR ET DES EQUIPIERS(ES) : précédées de la mention manuscrite "lu et approuvé"**

---

"J'accepte de me soumettre aux règles de Course à la Voile et à toutes les autres règles qui régissent cette épreuve".

" par son inscription, les signataires acceptent et autorisent à titre gratuit :

1. Les prises de vue et les photos du bateau et de son équipage (à terre comme sur l'eau) par les cameramen et photographes accrédités et toute personne autorisée par l'organisateur ou la FFV.

2. L'utilisation, l'exploitation, la diffusion et la reproduction de ces prises de vues et photos par l'organisateur ou la FFV.

Le Skipper :

L'équipier(e) (nom, prénom) :

L'équipier(e) (nom, prénom) :

L'équipier(e) (nom, prénom) :

L'équipier(e) (nom, prénom) :

L'équipier(e) (nom, prénom) :

L'équipier(e) (nom, prénom) :

L'équipier(e) (nom, prénom) :

---

**INFORMATION MEDIA :**

---

Palmarès de l'équipage :

---

---